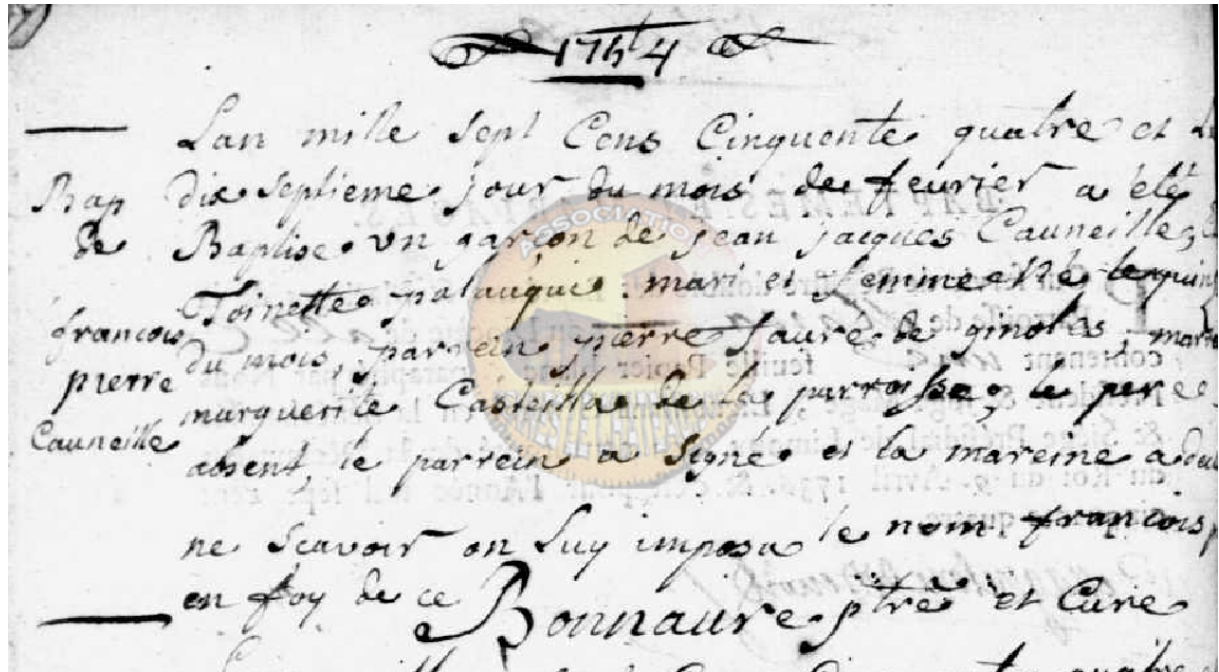


François Pierre Cauneille

Né en pays de Sault, à Marsa, le 15 février 1754, l'abbé François Pierre Cauneille officie à Rennes-les-Bains depuis le 27 juin 1780, date à laquelle il succède à l'abbé Palauqui curé du lieu depuis 1749.



1754

L'an mille sept cent cinquante quatre et le dix septième jour du mois de février a été baptisé un garçon de Jean-Jacques Cauneille et Toinette Palauqui : mari et femme né le quinze du mois, parrain Pierre Fauré de Ginoles ; marraine Marguerite Casteillas de la paroisse ; le père absent, le parrain a signé et la marraine a dit ne savoir on lui imposa le nom de François, en foy de ce.
Bonnaure Ptres et Curé

À la Révolution, François Pierre prête un serment conforme à celui offert par François de Bonald, évêque de Clermont, qui sera refusé par la municipalité.

Extrait du Registre des Deliberations de la
Communauté des Bains et Montferran

Monsieur le Curé s'étant présenté pour
prêter son serment civique conforme
à celui offert par M. l'évêque de
Clermont à l'assemblée nationale, la
municipalité pour se conformer au
décret du quatre janvier a jugé à
propos de ne pas le recevoir et ont signé
M. Jafus maire Pierre Mauri procureur
Alexis Mauri municipal signés

Collationné
B. Nivédual - Secrétaire



Extrait du registre des délibérations de la
Communauté des Bains et Montferran

Monsieur le curé s'étant présenté pour
un serment civique conforme
à celui fait par M. l'évêque de
Clermont à l'assemblée Nationale, la
municipalité pour se conformer au
décret du quatre janvier a jugé à
propos de ne pas le recevoir et ont signé
M. Jafus maire, Pierre Mauri procureur
Alexis Mauri municipal signés

Le conseil curé
des Bains
Rejeté

M. Cauneille curé des Bains - Rejeté

Les Bains
9

De suite L'Assemblée aurait procédé par scrutin individuel et à la pluralité absolue des suffrages au remplacement de M. Cauneille curé des Bains qui n'a pas prêté le serment prescrit par les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le Roy.

De suite l'assemblée aurait procédé par scrutin individuel et à la pluralité absolue des suffrages au remplacement de M. Cauneille curé des Bains qui n'a pas prêté le serment prescrit par les décrets de l'assemblée nationale sanctionnés par le Roy.

Les évènements de la Révolution le poussent donc, comme de nombreux prêtres, à s'exiler. Après la loi du 26 août 1792, il obtient un passeport et part pour l'Espagne rejoindre Mgr de Chantérac, évêque d'Alet.

Noms.....	François pierre Cauneille C. Curé Des Bains D. Noms.....	Il a pris un passeport et se dirige.
-----------	--	--

Il a pris un passeport et il a disparu ¹

Durant son exil, la cure des Bains revient à l'abbé Pierre Gaiché qui a prêté le serment et qui est curé de Sougraignes depuis le 22 août 1780.

7. et calcul des suffrages exactement fait et vérifié, il en a résulté que M. Gaiché curé de Sougraignes en a obtenu cinquante un, ce qui fait la pluralité absolue en conséquence M. Le prest. auroit prononcé M. Gaiché pour remplacer M. Cauneille dans les fonctions publiques de curé des Bains, ~~à laquelle M. Cauneille n'a pas prêté le serment~~

troisième page

En conséquence M. le Président aurait annoncé M. Gaiché pour remplacer M. Cauneille dans les fonctions publiques de curé des Bains.

¹ Le document ci-dessus était, semble t-il, méconnu du chanoine Sabarthès qui indiquait, à la page 114 de son *Histoire du Clergé de l'Aude* (Éd. Roudière 1939), que « François Cauneille partit sans passeport pour l'Espagne ».

Il abdique son état et ses fonctions le 19 Floréal An II (8 mai 1794) et est remplacé à la station thermale par l'abbé Simon Guinard qui, à son tour abdique ². Son frère, Pierre Dominique Cauneille, a en charge la cure de Belvis et est député, par le Clergé du diocèse d'Alet, aux États généraux à Versailles. Dans ses *Recherches historiques sur la ville d'Alet*, l'abbé Joseph Théodore Lasserre dit à son sujet que « Le 4 janvier 1791, il refusa de prêter le serment schismatique, pendant que la multitude égarée criait aux portes de l'Assemblée : « Mort aux prêtres qui ne feront pas le serment. » Le courageux Confesseur de la Foi, après s'être déguisé, se disposait à quitter Paris, lorsqu'un jeune homme qui aiguistait son sabre, le menaça, en disant : « Mort aux Tiers !.. » Il sortit de la capitale, caché dans une charrette pleine de foin, et traversa la France, au milieu de mille périls. Mais lorsque l'Assemblée législative eut prononcé la déportation contre les prêtres fidèles, M. Cauneille partit pour l'Espagne » rejoindre son frère. De retour d'exil, il se voit confier la cure de Campagne-les-Bains jusqu'à l'année 1835 où il décède. Sa tombe se trouve au cimetière de cette commune, face au presbytère. En 1800, le calme revenu, l'abbé François Pierre Cauneille regagne sa paroisse des Bains de Rennes. En 1803, une grave maladie le contraint à la quitter. Il y sera remplacé par l'abbé Moulines. François Pierre Cauneille décède l'année suivante.

ACTE DE DÉCÈS.

MAIRIE de Saint-Paul

ARRONDISSEMENT communal de Saint-Paul

Le Quatrième jour du mois de Novembre l'an 1794 de la république française, à 11 heures du soir.

Acte de décès de François Pierre Cauneille,
 décédé le quatrième jour du mois de novembre à 11 heures du soir,
 profession de prêtre âgé de 35 ans,
 né à Marthe département de l'Indre
 domicilié à Saint-Paul département de l'Indre
 fil de _____ profession de _____
 né à _____ département de _____
 domicilié à _____ département de _____
 & de _____ née à _____
 profession de _____ département de _____
 département de _____ domiciliée à _____

Sur la déclaration à nous faire par le citoyen Nicolas Jaffat
 âgé de 27 ans, profession de _____
 domicilié à _____ département de _____
 qui a dit être _____ défunt

Et par le citoyen Jean-Baptiste St. Louis
 âgé de 37 ans, profession de _____
 domicilié à _____ département de _____
 qui a dit être _____ défunt

Et ont signé Jean-Baptiste St. Louis

Constaté suivant la loi, & lu aux parties, par nous J. Laffont
_____ maire de la commune de Saint-Paul faisant les fonctions
 d'officier public de l'état civil, qui déclarons nous être transporté au domicile du
 défunt, pour nous assurer de son décès ; & avoir délivré l'autorisation de procéder
 à l'inhumation du corps,

9. Laffont

² L'abbé Guinard décède à Espéraza en 1805.

Quelques observations :

Depuis que Gérard de Sède évoqua son nom dans *L'Or de Rennes* (Éd. Julliard 1967), le rôle prêté à l'abbé Cauneille dans l'histoire de Rennes-le-Château découle entièrement d'une chronologie établie ainsi : pendant la Révolution, l'abbé Bigou retrouve François Pierre Cauneille, curé de Rennes-les-Bains, à qui il confit « *le secret* ». À son tour, celui-ci le transmet à l'abbé Géraud de Cayron et à l'abbé Jean Vié. Géraud de Cayron ayant pris sous son aile protectrice l'abbé Henri Boudet durant ses études, ce dernier sera également mis par lui dans la confiance. L'abbé Cauneille fut ensuite évoqué plus longuement en 1971 par Philippe de Chérisey aux pages 68 et 69 de son tapuscrit *Circuit*. En 1982, on retrouve la chaîne des curés s'étant transmis le dit « *secret* » explicitée par Jacques Brétigny et Jean-Pierre Deloux à la page 32 de leur ouvrage *Rennes-le-Château capitale secrète de l'histoire de France* (Éd. Atlas). Reprenant Philippe de Chérisey, ces deux auteurs créditent l'abbé Cauneille d'un ouvrage hypothétique au titre double : *Le Rayon d'or* ou *La ligne de mire* ; titres devenant au gré des ouvrages ceux de deux livres distincts.

Sur la série de prêtres s'étant transmis le « *secret* », après quelques vérifications élémentaires, elle ne résiste pas à l'analyse. En effet, comme déjà écrit plus avant, François Pierre Cauneille est décédé en 1804 d'une grave maladie tandis que Géraud de Cayron est né en 1807 et l'abbé Jean Vié en 1808 comme nous l'apprend son acte de décès ³. Dès lors, ni l'un ni l'autre n'ont pu connaître l'abbé Cauneille ! En revanche, l'abbé Antoine Bigou, curé à Marsa de 1759 à 1774 ⁴ où est né François Pierre Cauneille, l'accueillit, sans aucun doute, sur les bancs de son catéchisme avant de le retrouver comme confrère et voisin immédiat à la cure de Rennes-les-Bains.

Envoyer vos commentaires à : asso-RLC.doc@orange.fr
ou directement sur la news

³ <http://www.asso-rlcdoc.dafun.com/lespersonnages/jeanvie/images/actededeces.html>

⁴ http://www.asso-rlcdoc.dafun.com/lespersonnages/bigou/images/Antoine_Bigou_a_Marsa.pdf